

Argumentaire 30 km/h **Comité populaire Saint-Jean-Baptiste**

Inspiré par d'autres démarches ailleurs dans le monde et dans d'autres villes au Québec, le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste souhaite ici présenter son argumentaire afin d'imposer une réduction de la vitesse automobile à 30 km/h pour l'ensemble du faubourg.

Le manifeste européen pour une ville à 30 Km/h nous présente différents arguments allant dans l'esprit du Comité populaire. En voici une présentation adaptée à notre situation :

La rue n'est pas une route. Rues résidentielles, ruelles et autres voies de nos villes ne sont pas identiques. Une évidence pour tout le monde ? Pas au regard du code de la route puisque la même logique routière s'y applique.

Pour cela, il y a urgence à mettre en œuvre le code de la rue pour nos villes et nos villages ; la ville n'est pas réductible à une somme de routes dont l'objectif premier est de faciliter la circulation automobile, assignant à résidence les plus vulnérables et empêchant tout autre choix de mobilité.

La nécessité de densifier harmonieusement les agglomérations pour lutter contre l'étalement urbain et la volonté d'y recréer du lien social nous font dire qu'il est temps d'entrer à nouveau dans l'ère de la ville.

Pour une ville respectueuse de tous et de toutes

Enfants, parents avec poussette, personnes âgées, personnes à mobilité réduite, cyclistes, piétons, chacun et chacune a droit à la ville. Un usage responsable de l'automobile en est la condition, en particulier grâce à une modération des vitesses.

30 km/h : un maximum en milieu urbain

La vitesse oblige le conducteur ou la conductrice à porter son regard loin devant, essentiellement sur la chaussée, l'isolant de son environnement immédiat, en particulier de ce qui se passe sur les côtés. La ville disparaît au profit de la route et les usagers locaux sont réduits au statut d'obstacles.

C'est ainsi que l'enfant qui joue sur le trottoir et risque de s'élancer pour traverser la rue n'est pas vu. Plus le véhicule roule vite, plus ses distances d'arrêt s'allongent. L'accident devient donc presque inévitable. Or, si dans un choc à 50 km/h, le piéton est tué à coup sûr, il a de fortes chances de s'en sortir à moins de 30 km/h.

Les nuisances sonores baissent également avec la réduction de la vitesse.

En ville, tous ces bénéfices s'obtiennent contre un allongement de seulement quelques secondes par kilomètre parcouru : négligeable à l'échelle d'un trajet complet.

La limitation à 50 km/h doit donc devenir l'exception au lieu de la règle.

Et pour le quartier Saint-Jean-Baptiste ?

Un quartier bien particulier

Le plan d'urbanisme à l'origine de la structuration du faubourg actuel a été conçu avant l'avènement de l'automobile. Au départ, vu l'absence de trottoirs, les piétons se déplaçaient volontiers au milieu de la chaussée des rues résidentielles. Déjà à l'époque, les rues du quartier étaient partagées (piétons, vélos et chevaux). Avec l'automobile, qui fait figure d'intruse, piétons et vélos doivent s'effacer. Les premiers se trouvent aux prises avec l'encombrement des trottoirs et soumis aux dangers qui en découlent. L'éclairage, de type réverbère romantique, est remplacé par de puissants projecteurs, hauts de huit mètres, qui inondent autant les façades que la chaussée. Si en 2011 l'automobile ne domine pas « encore » complètement le quartier, on peut dire qu'elle impose de plus en plus sa présence, et ce, de façon souvent insidieuse avec l'aval des responsables de la voirie municipale.

En plus de l'éclairage de type boulevard urbain, on pense ici aux inconvénients majeurs de la circulation de transit aux heures de pointe sur des rues résidentielles comme Sainte-Marie, Lavigueur, d'Aiguillon, etc. Une situation que le citoyen « normal » tolère de moins en moins et que la Ville favorise.

Ce que nous voulons

Lors de son Assemblée générale en septembre 2016, les membres ont adopté la proposition suivante : que le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste poursuive ses démarches afin de combattre les effets négatifs de la présence accrue de l'automobile dans le quartier et qu'il fasse campagne pour limiter la vitesse dans le Faubourg à 30 km/h.

Guidé par cette proposition, le Comité Aménagement urbain s'est saisi de ce mandat et désire par cette campagne attirer l'attention de la Ville sur la diminution de la vitesse dans le faubourg à 30 km/h.

- Parce qu'il s'agit d'une question de sécurité pour les résidents et résidentes;
- Parce que les rues de notre quartier sont d'abord et avant tout résidentielles et ne sont pas conçues pour permettre aux automobilistes de rouler à 50 km/h;
- Parce que nombreux obstacles ornent les trottoirs obligeant plusieurs d'entre nous à marcher directement dans les rues;
- Parce que cette mesure pourrait contribuer à diminuer la circulation de transit, véritable fléau dans le quartier;
- Parce que notre vision du quartier Saint-Jean-Baptiste ne passe pas par l'automobile, mais bien par l'aménagement d'un quartier à échelle humaine;
- Parce que d'autres quartiers comme Sillery ont déjà emboîté le pas et ont aussi leur vitesse limitée à 30 km/h;
- Parce qu'il s'agit simplement d'une question de choix politique.

Pour plus d'informations sur le manifeste pour une ville à 30km/h : <https://ville30.org/manifeste-pour-une-ville-a-30-kmh/>